



Concours 2009 du Fonds de l'avant-garde (FA) et du Fonds des initiatives nouvelles (FIN)

Séance d'information

www.innovation.ca

Nous présumons que tous ont lu l'*Invitation à soumettre des propositions* qui a été publiée.

Ordre du jour



- Résultats des consultations
- Objectifs du concours
- FA ou FIN
- Processus d'évaluation
- Changements par rapport au dernier concours du FA/FIN
- Calendrier
- Questions

Présentation: 20-30 minutes

Suivie par une période de questions

Processus de consultation



- Le Budget fédéral de 2007 a attribué 510 M\$ à la FCI.
- La FCI a lancé un processus de consultation à l'été 2007.
 - Enjeux
 - Résultats
- Résultat : Concours FA/FIN 2009

Intervenants: Établissements (universités, collèges, écoles polytechniques, hôpitaux, instituts de recherche), gouvernements (fédéral, provinciaux), secteur privé, organismes subventionnaires

Enjeux :

- Encourager les projets d'infrastructure novateurs offrant un potentiel de transformation
- Maintenir les installations existantes à la fine pointe de la technologie ainsi qu'investir dans des domaines émergents
- Soutenir à la fois de nouveaux investissements en immobilisations ainsi que l'exploitation d'installations existantes
- Promouvoir des investissements dans des domaines prioritaires pour les régions et le pays
- Encourager l'application des connaissances

Résultats :

- Programmes courants répondent bien aux besoins de la communauté de recherche
- Continuer à remplir notre mandat original
- Continuer à tenir compte des Plans de recherche stratégique des établissements
- Continuer à fonder les décisions de financement sur l'excellence et le mérite (normes de qualité internationales)
- Continuer à financer les meilleurs projets peu importe le type de projet (FA ou FIN)
- Encourager les collaborations internationales à travers tous les programmes, plutôt que par l'entremise d'un programme spécifique
- Financement de la FCI pour les fins d'exploitation et de maintenance est adéquat

Besoins à satisfaire :

- financement pour les projets de taille moyenne (entre les projets Fonds des Leaders et les projets FA/FIN de grande envergure)
- Collaboration avec les organismes fédéraux de financement de la recherche

Concours 2009



- Projets d'infrastructure novateurs offrant un potentiel de transformation qui mèneront à des percées et à des retombées pour les Canadiens
- Deux volets : le FA et le FIN
- Budget 400 M\$ + 120 M\$ (FEI) : aucune répartition prédéterminée de ce budget entre les deux volets

Un seul calendrier (même date de soumission pour les projets FA et les projets FIN)

Un seul processus de soumission (même processus pour les projets FA et les projets FIN)

Un seul processus d'évaluation (même processus pour les projets FA et les projets FIN)

Caractéristiques communes FA/FIN



- Les propositions devraient :
 - promouvoir des activités de calibre mondial;
 - favoriser la collaboration;
 - mettre l'accent sur les priorités;
 - produire des retombées pour le Canada.
- Les établissements devraient traiter de la disponibilité d'infrastructures semblables.
- Les établissements doivent clairement démontrer la nature unique et la valeur ajoutée du projet d'infrastructure proposé.

Promouvoir un programme de calibre mondial

- Les travaux de recherche ou de développement technologique novateurs de calibre mondial qui ne peuvent être menés actuellement au pays.

Favoriser la collaboration

- Les réseaux actuels sont améliorés et de nouveaux réseaux sont mis en place à l'échelle régionale, nationale ou internationale.

Mettre l'accent sur les priorités

- L'établissement apporte la preuve de son engagement et de son appui sérieux à la proposition.

Engendrer des retombées pour le Canada

- Retombées économiques pour le Canada
- Retombées sociales permettant d'améliorer la qualité de vie ou l'élaboration de nouvelles politiques publiques

La FCI n'acceptera pas les propositions qui permettent de répondre à des besoins déjà comblés par les activités des trois plateformes nationales: Calcul Canada, Synergies, Réseau canadien de documentation de recherche.

• Si l'infrastructure demandée contient du matériel informatique d'une valeur de plus de 500 000 \$, l'établissement demandeur devra fournir une lettre expliquant pourquoi Calcul Canada ne pourra satisfaire aux besoins informatiques du groupe de recherche. La FCI s'attend à ce que cette lettre suive des discussions entre l'établissement demandeur et Calcul Canada.

Fonds de l'avant-garde



- Activités de pointe qui tirent parti des résultats d'investissements provenant du :
 - Fonds d'innovation
 - Fonds de développement de la recherche universitaire
 - Fonds de développement de la recherche dans les collèges
 - Projets de collaboration internationale 2002
- Les propositions FA doivent satisfaire à l'une ou l'autre des conditions suivantes :
 - Miser sur le savoir issu des activités de recherche ou de développement découlant de l'utilisation de l'infrastructure acquise grâce à un financement antérieur de la FCI.
 - Miser sur l'infrastructure acquise grâce à un financement antérieur de la FCI.

- Les projets FA doivent renforcer des activités de recherche particulièrement productives.
- Une proposition qui s'appuie sur un projet antérieur ayant déjà donné lieu à un projet FA financé lors du Concours FA/FIN 2006 n'est pas admissible dans le cadre du présent concours.
- Le rapport sur le rendement a été remanié.
- Un rendement satisfaisant est obligatoire!

Exemples (FA)



- Moderniser les installations existantes
- Tirer parti des forces actuelles
- Consolider une position de leader dans le domaine de recherche visé
- Étendre les partenariats de recherche
- Mobiliser les connaissances par le développement technologique

- Moderniser les installations existantes : Mettre à niveau des infrastructures acquises grâce à des investissements antérieurs de la FCI.
- Tirer parti des forces actuelles : Miser sur des activités de recherche ou de développement technologique de pointe découlant des activités passées.
- Consolider une position de leader dans le domaine de recherche visé : Poursuivre des possibilités nouvelles de recherche ou de développement qui se sont présentées en raison de la recherche ou du développement technologique effectué grâce aux investissements antérieurs de la FCI.
- Étendre les partenariats de recherche : Faciliter l'accès aux partenariats existants, s'investir davantage dans ces partenariats et favoriser l'établissement de nouveaux partenariats permettant d'explorer de nouvelles possibilités de recherche.
- Mobiliser les connaissances par le développement technologique : Entamer des activités de développement (démonstration de faisabilité, élaboration de prototypes, commercialisation d'un produit novateur).

Voir l'annexe 2 pour des exemples.

Fonds des initiatives nouvelles (FIN)

- Activités de recherche ou de développement technologique novatrices et prometteuses ne tirant pas parti d'investissements antérieurs de la FCI
 - à l'exception des sommes provenant :
 - du Fonds de relève
 - du Fonds d'infrastructure pour les chaires de recherche du Canada
 - des Bourses de carrière
 - du Fonds des leaders
- Les propositions FIN doivent néanmoins s'inscrire dans un domaine de priorité stratégique de l'établissement.

Si ce n'est pas un FA, c'est un FIN!

Un projet FIN ne tire pas parti de résultats d'investissements de la FCI. Un projet FIN ne s'inscrit pas nécessairement dans un nouveau domaine de recherche à l'établissement. L'établissement doit démontrer qu'il s'est engagé et s'engagera à appuyer ce domaine d'importance stratégique **de façon concrète et substantielle** et que **le projet proposé bénéficiera directement de ces engagements**.

FA ou FIN



- Comité consultatif sur l'infrastructure
- Recommandations fondées sur :
 - l'*Avis d'intention*;
 - la liste des investissements antérieurs au sein de l'établissement demandeur;
 - la description des projets financés antérieurement par la FCI dans le même domaine.

La FCI mettra en place un Comité consultatif sur l'infrastructure ayant le mandat, dans les cas ambigus, de déterminer le type de projet.

N.B. L'*Avis d'intention* inclut une section pour justifier le choix de type de projet (FA ou FIN). L'*Avis d'intention* inclut aussi plus d'information sur la recherche proposée pour permettre à la FCI de choisir des experts.

Enveloppes



- L'enveloppe fixe un plafond au montant total que l'établissement peut demander à la FCI dans le cadre du concours.
- Au total, les établissements peuvent demander 1,2 milliards de dollars.
- Comme le budget est de 400 M\$, le taux de succès devrait avoisiner les 25-30%.
- Il n'y a aucune répartition prédéterminée de ce budget entre les deux volets.

• La limite existe en raison de la somme de temps et d'énergie que les établissements et les chercheurs doivent déployer pour élaborer leurs projets majeurs.

• Le montant de l'enveloppe de chacun des établissements sera calculé en fonction du pourcentage des fonds de recherche attribués à l'établissement par les trois organismes fédéraux de financement de la recherche au cours des trois dernières années.

• Les propositions soumises par des hôpitaux de recherche seront comptabilisées dans l'enveloppe de l'établissement auquel ils sont affiliés.

• Chacun des établissements concernés doit faire parvenir à la FCI une lettre, au plus tard le 3 octobre 2008, indiquant la valeur monétaire de la portion qu'il assume dans tout projet multiétablissement.

Un établissement peut excéder son enveloppe s'il ne soumet pas plus de deux projets.

Les projets dits nationaux ou régionaux sont aussi exclus des enveloppes.

Désignation nationale ou régionale



- Projets nationaux :
 - Comprendre un partenariat ≥ 10 établissements admissibles des quatre coins du Canada
 - S'inscrire dans les domaines prioritaires fédéraux
 - Correspondre aux priorités stratégiques des établissements partenaires
 - Comporter un engagement de chacun des établissements à l'égard du financement complémentaire de même que des coûts d'exploitation et de maintenance de l'infrastructure
- Projets régionaux = nationaux sauf :
 - Partenariat ≥ 5 établissements
 - Proposer l'acquisition ou la construction d'une infrastructure de recherche servant de plateforme à un groupe d'utilisateurs faisant partie des établissements participants
 - S'inscrire dans les domaines prioritaires fédéraux **et provinciaux**
 - Se fonder sur des partenariats **existants et reconnus**

Les projets régionaux peuvent comprendre des établissements d'une seule province (changement depuis l'ébauche).

Le Comité consultatif sur l'infrastructure décidera si un projet reçoit une désignation nationale ou régionale.

Processus d'évaluation



- Évaluation administrative et vérification du respect des enveloppes
- Critères d'évaluation semblables au dernier concours
- Évaluation au mérite en 3 étapes

Revue administrative – s'assurer que la proposition est complète, confirmer l'admissibilité des établissements et de l'infrastructure demandée, vérifier le respect des enveloppes

Évaluation du mérite en 3 étapes :

- Évaluation par des experts (n'évalueront pas les retombées potentielles du projet – ce qui diffère du concours précédent)
- Comité d'évaluation multidisciplinaire (CEM)
- Comité spéciale (S-CEM)

Critères d'évaluation semblables au dernier concours :

- qualité de la recherche et besoin en infrastructure;
- contribution à l'amélioration de la capacité d'innovation;
- retombées potentielles de la recherche pour le Canada.
- FA: rapport sur le rendement

Accent sur :

- Priorité et engagement de l'établissement, y compris le financement pour les coûts d'exploitation et de maintenance de l'infrastructure (La section du formulaire de demande traitant des plans pour l'exploitation et le maintenance de l'infrastructure se situe maintenant dans le module « Projet » pour souligner l'importance de ce critère d'évaluation.)
- Favoriser la collaboration

Évaluation par des experts



- Les experts évaluent :
 - la qualité de la recherche et la pertinence de l'infrastructure demandée;
 - la contribution au renforcement de la capacité d'innovation du Canada;
 - le rapport de rendement (pour les propositions FA).
- Les comités d'experts évalueront de petits groupes de propositions semblables.
- Les comités d'experts rencontreront les représentants de l'établissement lorsque la contribution demandée à la FCI sera supérieure à 7 millions de dollars.

Changements majeurs depuis le dernier concours :

- Les experts n'évaluent pas les retombées potentielles pour le Canada.
- 7 millions de dollars plutôt que 4 millions de dollars pour nécessiter une rencontre entre les experts et les représentants de l'établissement.

Comités d'évaluation multidisciplinaire



- Les CEM recevront les rapports d'évaluation des experts et les commentaires des provinces.
- Les CEM sont responsables de :
 - l'évaluation des résultats et les retombées découlant des investissements antérieurs de la FCI dans le domaine visé par la proposition (FA);
 - l'évaluation des retombées potentielles pour le Canada, prenant en considération l'avis des gouvernements provinciaux concernés.
- Les CEM évaluent les propositions les unes par rapport aux autres.

Changements majeurs depuis le dernier concours :

- Les CEM évaluent les retombées pour le Canada.
 - Les provinces auront l'occasion de préciser à l'aide d'un bref texte (au plus 250 mots) en quoi certaines propositions correspondent particulièrement bien à leurs priorités en matière de sciences et de technologie – sera pris en considération lors des délibérations concernant les retombées pour le Canada.
- FA et FIN au même CEM
- Projets triés par montant demandé et par complexité
- 4 catégories :
 - < 2 millions de dollars
 - Entre 2 millions de dollars et 7 millions de dollars
 - > 7 millions de dollars
 - Propositions de développement technologique (peu importe le montant demandé)
- Les CEM ne comparent pas des projets d'envergure différente les uns par rapport aux autres.
- La nouvelle catégorisation vise à répondre aux besoins de financement des projets de taille moyenne.

Comité spécial (S-CEM)



- Assure la cohérence entre les CEM
- Recommande les propositions les plus prometteuses dans les limites du budget
- **L'excellence est primordiale!**
- Prend en considération le degré de conformité des propositions avec les priorités de l'établissement, de la province et du Canada

Le S-CEM doit mener à bien le difficile mandat d'évaluer l'excellence des propositions en tenant compte des considérations suivantes :

- Considérations scientifiques intrinsèques incluant les probabilités de voir le projet (de recherche ou de développement technologique) mener à de nouvelles connaissances uniques et fécondes ou à des avancées techniques prometteuses;
- Considérations extrinsèques dont les retombées pour le Canada incluant le lien entre celles-ci et les quatre domaines prioritaires tels que décrits par la Stratégie fédérale en matière de sciences et de technologie;
- Considérations structurelles incluant l'impact, dans la discipline visée, d'un financement ou d'un non-financement du projet.

Le travail du S-CEM comprend également les activités suivantes :

- Assurer la cohérence entre les CEM;
- S'assurer que les propositions dont le financement est recommandé forment un riche portefeuille d'investissements (infrastructures de différentes envergures, domaines de recherche ou de développement technologique variés);
- Soumettre au conseil d'administration de la FCI une liste de projets qui respecte le budget alloué en indiquant, parmi les propositions recommandées, celles qui appuieront de la manière la plus efficace le mandat de la FCI tout en représentant pour le Canada le meilleur portefeuille d'investissements dans l'infrastructure. Dans le cas de projets de mérite scientifique équivalent, le S-CEM prendra en considération le degré de conformité des propositions avec les priorités de l'établissement, de la province et du Canada (telles que décrites par la Stratégie fédérale en matière de sciences et de technologie), de même que les contributions de ces propositions aux systèmes d'innovation régionaux et nationaux.

Collaboration



- Coordination avec les organismes fédéraux de financement de la recherche pour les projets supérieurs à 10 millions de dollars
- Communication de l'information entre la FCI et les provinces concernées pour limiter le dédoublement des processus d'évaluation
- Les provinces auront l'occasion de préciser en quoi certaines propositions correspondent particulièrement bien à leurs priorités en matière de sciences et de technologie.

- La FCI invitera les organismes fédéraux de financement de la recherche à assister aux activités d'évaluation des projets demandant à la FCI un financement supérieur à 10 millions de dollars. La FCI partagera avec les organismes concernés les résultats de son processus d'évaluation. Cette façon de faire vise à aider les organismes concernés dans leurs efforts de planification.
- Les autres organismes n'influenceront pas la décision de la FCI.
- La FCI s'assurera d'une bonne communication de l'information (concernant, par exemple, les commentaires des experts et des comités d'évaluation) entre elle et les provinces concernées afin de réduire la charge de travail des experts.
- La FCI donnera aux provinces l'occasion de soumettre leur avis (250 mots) sur les propositions auxquelles elles sont invitées à contribuer pour préciser en quoi certaines propositions correspondent particulièrement bien à leurs priorités en matière de sciences et de technologie.
 - Les CEM se pencheront sur l'évaluation du critère concernant les retombées pour le Canada et l'avis provincial sera pris en considération lors de leurs délibérations.
 - Le S-CEM utilisera également l'avis provincial lors de ses délibérations.

Résumé



- Objectifs du concours
- Changements majeurs depuis le dernier concours

Les propositions soumises dans le cadre du présent concours devraient posséder les caractéristiques suivantes :

- Promouvoir un programme de calibre mondial
- Favoriser la collaboration
- Mettre l'accent sur les priorités
- Engendrer des retombées pour le Canada

Changements majeurs depuis le dernier concours :

- Un seul calendrier
- Enveloppe s'applique aux deux volets
- Projets régionaux exclus des enveloppes (accent sur la collaboration)
- Retombées pour le Canada évaluées par les CEM et non par les comités d'experts
- Projets triés par catégorie (montant demandé ou développement technologique) pour les CEM
- La FCI partagera avec les organismes fédéraux de financement les résultats du processus d'évaluation pour aider les organismes concernés dans leurs efforts de planification.

Calendrier



Date	Activités FA et FIN
9 mai 2008	Envoi de lettres à la FCI concernant les propositions régionales et nationales
13 juin 2008	Réponse de la FCI concernant les propositions régionales et nationales
30 juin 2008	Soumission des <i>Avis d'intention</i>
31 juillet 2008	Réponse de la FCI concernant le type de projet choisi (FA ou FIN)
3 octobre 2008	Date limite de soumission des propositions
10 octobre 2008	Soumission du <i>Sommaire du Plan de recherche stratégique</i> de l'établissement
Novembre 2008 – Février 2009	Réunion des comités d'experts
13 mars 2009	Commentaires des provinces
Mars et avril 2009	Réunions des comités d'évaluation multidisciplinaire
Mai 2009	Réunion du comité spécial
Juin 2009	Décisions du conseil d'administration de la FCI

Questions ?



Renseignements supplémentaires :

www.innovation.ca